

Image not found or type unknown



Fonction publique hospitaliere

Par **SLALOW**, le **01/02/2012** à **17:38**

Bonjour, infirmier dans la fonction publique hospitalière (37 ans d activités) après un congé maladie 12 mois et refus de longue maladie (comité médical) je n ai pas pu reprendre mon service toujours pour des raisons de sante j ai donne un certificat médical plus une demande de poste adapte ; rien a vous proposer ;j ai eu une suppression de mon salaire sans aucun courrier ni aucun préavis; cela relevé t il de l abus de droit merci de votre reponse